

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin, le conseil municipal dûment convoqué le 23 juin 2025 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Cédric CANTET, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne.

Étaient excusés : M. Michaël BOBINEAU, Mme Anne ROBIN, Mme Lucie RENAULT donne pouvoir à Mme Anaïs FAUCHER, M. Patrice JARRY donne pouvoir à Mme Elisa NEVEUX, M. LIEVRE Jean-Pierre donne pouvoir à M. David MOREAU, M. Philippe TEXIER donne pouvoir à Mme Fabienne PROUST.

Le conseil municipal a désigné Mme Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Ressources humaines : création de poste et saisine du RIFSEEP

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de la catégorie B,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur,

Monsieur le Maire propose :

- la création d'un grade de rédacteur pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie, à compter du 1^{er} août 2025.
- La modification de la délibération du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la création d'un poste au grade de rédacteur pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie, à compter du 1^{er} août 2025, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

AUTORISE la saisine du Comité Social Territorial,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

DIT que le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Grade ou emploi	Catégories	Nbre d'heures	Effectifs	Pourvus
Filière administrative :				
Rédacteur	B	35h	1	oui
Filière technique :				
Adjoint technique territorial	C	35h	1	oui
Adjoint technique territorial	C	28h	1	oui
Adjoint technique territorial	C	10h	1	oui
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h	1	oui
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h	1	oui

Rue du Poirier Vinaigre : modification des travaux suite au passage de caméra dans les canalisations

M. CANTET relate les derniers échanges avec les services du Département, au sujet de la réfection de la rue du Poirier Vinaigre (La Chapelle Thireuil).

La commission voirie propose la remise en état des canalisations enterrées avant la reprise de l'enrobé.

En effet, une inspection des canalisations a été réalisée et fait apparaître un dysfonctionnement du réseau.

M. CANTET est chargé de contacter une entreprise pour l'estimation de la régularisation de ce désordre.

Réparation du véhicule du service technique

M. CANTET Cédric explique que le véhicule utilitaire (Berlingo) de la commune est immobilisé. En effet, d'après le mécanicien, le véhicule ne pourra être réparé sans remplacer le moteur.

M. CANTET Cédric propose aux membres du conseil municipal de :

- recenser les besoins des agents communaux
- consulter des vendeurs de véhicules

Le conseil municipal autorise M. le Maire et ses adjoints à prendre la décision adéquate pour le remplacement de ce véhicule.

Adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) et transfert du service public de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)

M. CANTET Cédric rapporte les propos tenus par le Syndicat des Eaux de la Gâtine (SMEG) lors de la réunion d'information.

Jusqu'à fin 2025, le SMEG poursuit sa prestation de service « entretien des poteaux incendie (PI) » faite pour le compte des communes. Pour mémoire le SMEG fait l'entretien des poteaux incendie qui sont raccordés au réseau d'eau potable : contrôles réglementaires débit/pression 1 fois tous les 3 ans, petit entretien courant, renouvellement.

A partir du 1^{er} janvier 2026, le SMEG s'occupe de la DECI des communes qui auront transféré leur compétence : Le SMEG gère le fonctionnement et l'investissement de toutes les Prises d'Eau Incendie 5PEI (poteaux incendie, bâches souples/enterrées/rigides, point d'aspiration sur plan d'eau/cours d'eau etc...) :

- Entretien courant (préventif et curatif)
- Contrôles réglementaires :
 - o Une fois tous les 3 ans pour les poteaux incendie
 - o Une fois par an pour les autres PEI
- Mises à jour de la cartographie des PEI Interface SDIS 79 (mise en service / hors service, échange de données)
- Gestion patrimoniale des PEI : renouvellement, mise en conformité et création de nouveaux PEI
- Préparation des réponses pour les certificats d'urbanisme /permis de construire

Le conseil municipal doit se positionner sur l'adhésion au Syndicat des eaux de la gâtine et au transfert du service public de Défense Extérieure contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a 11 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, se prononce défavorablement pour une adhésion au 1^{er} janvier 2026.

Logement 1 rue du Pin : détermination du montant du loyer

M. David MOREAU explique au conseil municipal les différents travaux réalisés dans le locatif situé 1 rue du Pin (Le Beugnon). Il est donc proposé de revoir le montant du loyer initial. M. le Maire et ses adjoints proposent un loyer à 410€ par mois.

Le conseil municipal valide cette proposition et charge la commission Bâtiments d'attribuer ce logement.

Questions diverses :

- Suite du dossier de **préemption des trois parcelles situées Rue de l'Atlantique au Beugnon** : M. le Maire relate les informations transmises par Maître GUILBOT-BARBELLION. Il s'avère que le vendeur refuse que ses parcelles soient préemptées pour la somme initiale. Les membres présents ont constaté un abandon de terrain depuis une quinzaine d'années. Il a été entretenu par la commune (taillage de haies et tonte de pelouse après le foin réalisé par l'agriculteur). Au vu des échanges et dans un souci de régler cette vente à l'amiable, le conseil municipal s'est engagé à acquérir ce terrain. Toutefois, si cette proposition ne satisfaisait pas le vendeur, le conseil municipal charge M. le Maire de poursuivre la procédure de préemption et demandera le remboursement des sommes engagées pour le travail effectué. –
- **Dispositif « Argent de poche »** : Mme Fabienne PROUST recense les bénévoles disponibles et les missions à effectuer durant les vacances scolaires estivales
- **Site internet de la commune** : une mise en ligne progressive devrait avoir lieu en juillet.
- **Antenne de téléphonie 4G** : l'antenne devrait émettre très prochainement. Un bilan sera fait en septembre.
- **Parc éolien** : interruption temporaire du parc éolien, le temps des travaux de maintenance du poste source de Faymoreau.
- **Ecole** : à la demande de l'équipe enseignante, des devis ont été demandés pour l'ajout de tente type barnum dans la cour de l'école pour abriter les enfants.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU Excusé	Mme Lucie RENAULT Excusée
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY Excusé	M. Jean-Pierre LIEVRE Excusé	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN Excusée	M. Philippe TEXIER Excusé	